



# SST - Formation Initiale Sauvetage Secourisme du Travail

2 jours 14,00 heures

Programme de formation

## Public visé

Tout salarié des entreprises, de l'Etat ou des Collectivités territoriales.

## Pré-requis

Avoir 10 ans ou plus

## Objectifs pédagogiques

- Être capable d'intervenir immédiatement et efficacement après tout accident ou malaise
- Être capable de rechercher les risques persistants pour protéger, examiner la victime pour faire alerter et secourir,
- Être acteur de la prévention dans l'établissement.

La formation continue (recyclage) doit avoir lieu dans les 24 mois qui suivent la formation initiale.

Toutefois, il appartient à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place une session de M.A.C. (recyclage) plus fréquente.

## Description / Contenu

**Références réglementaires :** Code du travail L.4121-1, L.4121-2 & R.4224-15, R.4224-16,  
Circulaire CNMATS CIR 32/2010 du 3 décembre 2010 relative au sauvetage secourisme du travail  
Document de Référence de l'INRS V8.01/2021  
Directives "COVID-19" de l'INRS des 20 novembre 2020 et 25 février 2021.

**Contenu:** Conformément au Guide des données et conduites à tenir de l'INRS (V3.06/2019) :

### 30% théorique :

- Présentation de la formation et organisation
- Le rôle du Sauveteur Secouriste du travail, les accidents du travail et l'intérêt de la prévention notamment dans le contexte "Covid"
- Notion de base en prévention des risques professionnels
- Prévention des risques dans l'entreprise / l'établissement

### 70% pratique :

- Protéger
  - La recherche des dangers persistants pour protéger
  - Les actions à réaliser pour supprimer ou isoler le risque, voire soustraire la victime sans exposer le secouriste
- Examiner :
  - L'examen de la victime
- Alerter :
  - Les procédures et moyens d'alerte et de secours de l'établissement
- Secourir :
  - Si nécessaire, les situations inhérentes aux risques spécifiques à l'établissement, à la profession
  - La victime saigne abondamment
  - La victime s'étouffe
  - La victime se plaint d'un malaise

UDPS 07 : 60 rue de la Chapelle de Lucquet, 07130 TOULAUD France

Tél : 0782294323 – Email : [udps.ardeche07@gmail.com](mailto:udps.ardeche07@gmail.com) - SIRET : 52202218500030

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82070080107 auprès du préfet de Auvergne Rhône Alpes

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



- La victime se plaint de brûlures
- La victime se plaint de douleurs empêchant certains mouvements
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- La victime ne répond pas, elle respire
- La victime ne répond pas, elle ne respire pas

**Réanimation cardio-pulmonaire et utilisation du défibrillateur automatisé externe**

## Modalités pédagogiques

Cet enseignement est réalisé, pour un groupe de 4 à 10 personnes en intra-entreprise ou en interentreprises, en présentiel, à partir de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de mise en situation d'accidents simulés dans une salle dégagée permettant les exercices pratiques.

Le formateur dispose des matériels pédagogiques spécifiques.

## Moyens et supports pédagogiques

Un livret Aide-Mémoire produit par notre fédération nationale est remis à chaque participant, en plus des éléments obligatoires édités par l'INRS

## Modalités d'évaluation et de suivi

Le certificat de sauveteur secouriste du travail est obtenu dès lors que l'ensemble des 8 compétences sont acquises selon les critères de la grille de certification.

Une Carte de "Sauveteur Secouriste du Travail" est délivrée aux personnes ayant suivi l'intégralité de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable aux épreuves certificatives.

Les titulaires de cette carte à jour dans leurs obligations de formation continue sont réputés détenir le certificat de compétences de prévention et de secours civiques (PSC1) en application de l'arrêté du 5 décembre 2002 et article 4 de l'arrêté du 24 juillet 2007 du Ministère de l'Intérieur.

## Informations sur l'accessibilité

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Précisez votre situation lors de l'inscription afin que nous puissions trouver des solutions pour que la formation se déroule au mieux.

Si nous sommes dans l'impossibilité de répondre à votre besoin en termes de formation au sein de notre établissement, merci de contacter l'établissement AGEFIPH aux 0 800 11 10 09 qui est spécialisé dans l'insertion des personnes handicapées.